



Médiateur pénal / familial

Par **moi1003**, le **15/07/2011** à **01:07**

Bonjour,
Je viens vous solliciter car j'ai un petit problème juridique.
J'ai déposé plainte contre mon conjoint (avec qui j'ai un enfant de 3 mois) pour agression verbal / menace. J'ai retiré sa plainte car j'ai eut une grosse discussion avec lui, qu'il regrette et qu'il a réagit ainsi car trop de pression + infection aux poumons. Il était en sursis mise à l'épreuve, donc le procureur, suite à la plainte, nous a mis en contact avec un médiateur pénal / familiale.
J'ai lu qu'il s'agissait d'une personne pour nous aider à régler notre conflit et que notre accord serait ensuite envoyer au juge pour qu'il l'homologue.
Mais étant donné son sursis mis à l'épreuve, ma plainte et notre accord sera donc de se redonner une chance, de continuer à vivre ensemble pour notre fils et si séparation doit y avoir que sa se fasse avec un médiateur familial pour la garde de l'enfant.
Est-ce que le juge peut quand même décider de mettre mon conjoint en prison ?
Ou est-ce que généralement ils se penchent de l'avis du médiateur et donc de notre choix ?
Merci d'avance.

Par **mimi493**, le **15/07/2011** à **01:26**

Donc si je comprends bien, c'est la deuxième fois, la première condamnation (donc s'il a été condamné les faits étaient graves) ne lui a pas servi de leçon, il a recommencé et vous, bonne poire, vous vous laissez avoir avec son beau discours et vous lui pardonnez.
Hélas, c'est comme ça qu'on devient une femme battue, qu'on finit par mourir sous les coups (ou que le père tue l'enfant pour faire mal à l'enfant). Le bon réflexe est de conserver votre plainte et de le quitter, sinon, le pire est à craindre.
Alors, oui, j'espère que le procureur poursuivra quand même, pour vous protéger.

Par **moi1003**, le **15/07/2011** à **02:35**

Le fait de son sursis et mis à l'épreuve ne me concerne pas du tout à vrai dire, j'ai oublié de le préciser, ce n'est pas une récidive envers moi. rnrnEt le procureur à demander le médiateur pénal et ma question reste donc toujours sans réponse. rnrnC'est la première fois qu'il hausse la voix avec moi (il ne m'a jamais battu) et quand il m'a expliqué ses raisons je l'ai compris (peur du sursis mis à l'épreuve + infection des poumons et douleurs permanentes)... Si c'était fréquent je ne pense pas que j'aurais retiré ma plainte.